

**FONDS D'AIDE POUR LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
**DISPOSITIF EN FAVEUR
DES PETITES ENTREPRISES**



PLUS D'INFORMATIONS : ECONOMIE@DLVA.FR OU

DLVA.fr

04 92 70 34 00

Le fonds d'aide à la transition écologique accompagne les projets vertueux et durables visant à mieux maîtriser l'impact environnemental, réduire les consommations d'énergie et d'eau ainsi que la production de déchets.

Qui peut bénéficier de l'aide ?

Pour bénéficier de l'aide, l'entreprise doit :

- 1 Être située sur le territoire de DLVAgglo, en dehors des centres-villes.
- 2 Avoir moins de 10 salariés.
- 3 Avoir un Chiffre d'Affaires (CA) inférieur à 1,5 million d'euros HT.
- 4 Avoir au moins 3 ans d'activité.

Des locaux rénovés, une consommation raisonnée

Quelques exemples d'installation d'équipements permettant la réduction de la consommation :



Énergie

-  Système de recyclage de chaleur.
-  Détecteurs/minuteurs de présence dans les lieux de passage.



Eau

-  Traitement sur site des eaux usées.
-  Cuve de récupération des eaux de pluie.



Déchets

-  Vente en vrac.
-  Mise en place de composteurs.

Quelques exemples de travaux de rénovation énergétique des bâtiments :

-  Isolation.
-  Ventilation double flux.
-  Déploiement d'éclairages LED.

Le matériel d'occasion est éligible sur présentation d'une attestation d'achat. Liste complète des dépenses éligibles sur demande à economie@dlva.fr

Taux de financement*

**Sous réserve d'éligibilité.*

- ⇒ **3 000 € HT** : Dépenses minimale éligible
- ⇒ Taux d'intervention **70%**
- ⇒ Subvention d'investissement minimale de **2 100 €**, plafonnée à **10 000 €**.

Attention, les dépenses ne doivent pas avoir été engagées avant le dépôt du dossier de demande de subvention. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Contacts :

Durance Luberon Verdon Agglomération
Service Développement économique
economie@dlva.fr - 04 92 70 35 64

DLVA.fr

04 92 70 34 00